Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260706-D20260706-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 6 juillet 2026, à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **29**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Estelle DOMINAULT, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, Victor CORREIA, adjoints ;
Isabelle LEBRETON, Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS (à compter du point 2026.07.01), Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Dominique RAULT, Jean-François COLAS, Jean-Pierre BATON, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Micaël THEARD, Aude-Emmanuelle MORIN, Jean-Vincent BATARD

Excusé.es et représenté.es :
Philippe BONNEAU (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN)
Rozenn COROLLER (procuration à Sébastien COQUELIN)
Céline THEUREAU (procuration à Jean-François COLAS)
Astrid TRUCAS (procuration à Gilles DETRAIT)
Moussa SISSOKO (procuration à Marc SOULAS)
Stéphane LENFANT (procuration à Stéphanie BOURDAIS-GRELIER)

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.07.06 – JEUNESSE – Reconduction du dispositif « Conseil Municipal des Enfants » à compter de 2026

Présentation : Isabelle LEBRETON

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2025.01.01 en date du 20 janvier 2025 relative à la proposition d'une nouvelle dénomination et organisation en Conseil Municipal des Enfants et mise en place de la charte de fonctionnement ;
Considérant que la délibération du 20 janvier 2025 créait le CME pour l'année 2025 et qu'il est nécessaire de redélibérer pour que la structure soit remise en place ;
Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse en date du 12 mai 2026 pour la reconduction de l'instance ;

Principe retenu :

- CME composé de 12 jeunes titulaires (enfants de CM1 scolarisés au sein des écoles de Noyal-sur-Vilaine et domiciliés sur Noyal-sur-Vilaine). Si davantage de candidats se présentent, possibilité ouverte de créer des postes de suppléants,

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260706-D20260706-DE

- Mandat d'un an de début septembre 2025 à fin juin 2027 soit une année scolaire durant laquelle les enfants sont en CM2,
- Campagne électorale a été réalisée courant juin 2026,
- Désignation courant juillet : sélection par tirage au sort parmi les enfants noyalais s'étant portés candidats, en essayant autant que possible de tendre vers la parité et un équilibre de répartition des places entre les enfants des 2 écoles,
- Réunions selon un rythme similaire à celui proposé sur la mandature précédente, à savoir le créneau du mercredi matin.

En cas de candidatures insuffisantes dans l'une ou l'autre des écoles, les places seraient réaffectées à l'autre école, le but étant d'arriver à compléter au maximum le groupe.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler le dispositif « Conseil Municipal des Enfants » à compter de l'année scolaire 2026 suivant les modalités présentées ci-dessus ;
- **RECONDUIT** la charte de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants approuvée le 20 janvier 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN